

APPEL À CANDIDATURE SUR POSTE À PROFIL AVEC COMMISSION

CONSEILLER / CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

Circonscription Ribéral – rentrée scolaire 2026

TEXTES REGLEMENTAIRES : Circulaire n°2015-114 du 21/07/2015 relative aux missions des conseillers pédagogiques du premier degré

PROFIL DU POSTE

Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique de circonscription est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct.

MISSIONS

- **Accompagnement pédagogique des équipes pédagogiques du 1^{er} degré**

Le conseiller pédagogique assure l'**accompagnement professionnel** des enseignants et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école. Formateur polyvalent, il fait bénéficier les enseignants des écoles maternelles, élémentaires et primaires de **son expertise pédagogique et didactique**. Il promeut la mutualisation et le travail en équipe des enseignants qu'il accompagne dans les pratiques innovantes et dans l'appropriation des résultats des recherches didactiques et pédagogiques.

- **Contribution à la formation initiale et continue**

Le conseiller pédagogique participe activement à la **formation initiale et continue** des personnels enseignants du premier degré. Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires, néo-titulaires, contractuels, et plus généralement des entrants dans le métier. Il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département.

- **Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative**

Adjoint à l'IEN, le conseiller pédagogique contribue à la **mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative**. Il œuvre en complémentarité avec les autres membres de l'équipe de circonscription. Il aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements. Il contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants. Il peut être amené à assurer le suivi de plusieurs dossiers spécifiques (ex : pHARe, langues...).

Valence souhaitée : CPC généraliste enseignement des fondamentaux, EDD.

Il prend part à la gestion administrative liée au programme de travail pédagogique de la circonscription (applications spécifiques). Il peut être amené à représenter l'IEN dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, pour des actions d'information ou de communication.

CONNAISSANCES ET COMPETENCES ATTENDUES :

- Être titulaire du CAFIPEMF
- Avoir développé une expertise didactique et pédagogique sur les savoirs fondamentaux, et plus largement sur tous les enseignements des cycles 1, 2, 3.
- Être en capacité d'impulser et d'accompagner des pratiques collaboratives dans les écoles, dans les classes.
- Mettre en œuvre des dispositifs de formation des personnels dans le cadre du plan de formation.
- Apporter aides et conseils à l'IEN pour le pilotage de la circonscription et l'accompagnement des personnels et des équipes d'école.
- Produire, partager et mutualiser les documents pédagogiques.
- Faire preuve de loyauté institutionnelle, discrétion, réactivité, disponibilité.
- Avoir le sens du contact et des responsabilités.

La fonction de conseiller pédagogique ouvre droit à une NBI pour fonctions particulières, ainsi qu'à des indemnités de fonction

Les candidatures non titulaires du CAFIPEMF ne seront étudiées qu'en cas d'absence de candidats certifiés.

ORGANISATION DU SERVICE

Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service des conseillers pédagogiques de circonscription s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607h. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.

RECUEIL DES CANDIDATURES :

Les enseignants qui souhaitent postuler sur ce poste doivent transmettre par voie hiérarchique au plus tard le **7 juillet 2026**.

COMMISSION :

Les candidats seront reçus en entretien par une commission composée de 2 IEN, **le jeudi 9 juillet 2026**.

Prise de fonction au 1^{er} septembre 2026.

La fiche de candidature, accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV, sont à adresser à :

- L'IEN de circonscription
- Copie à Mme Nadège SEDES, IEN de la circonscription Ribéral – courriel : ce.ien66riberal@ac-montpellier.fr
- Copie à la DRHE – courriel : ce.dsden66srhe@ac-montpellier.fr



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Pyrénées-Orientales

APPEL A CANDIDATURE SUR POSTE A PROFIL

AVEC COMMISSION

FICHE DE CANDIDATURE

Poste demandé : **CONSEILLER/CONSEILLERE PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION**
Circonscription RIBERAL

Nom – Prénom :

Date de naissance :

Affectation :

Circonscription :

Adresse personnelle :

Téléphone : Mail professionnel :

Affectation durant l'année scolaire 2024 / 2025 :
.....

CAFIPEMF : ☐ oui ☐ non

CAPPEI : ☐ oui ☐ non

A, le

Signature :

à transmettre

avec CV et lettre de motivation à

Mme Nadège SEDES, IEN de la circonscription Ribéral

Courriel : ce.ien66riberal@ac-montpellier.fr ; avec copie à : ce.dsden66srhe@ac-montpellier.fr